

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Niveau L : 150 heures - 12 ECTS

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS
1. La profession comptable (20 heures)		
1.1 Aperçu sur l'organisation de la profession comptable française	Connaître la sociologie des professions comptables et leurs références culturelles. Opposer le modèle d'une profession réglementée par les pouvoirs publics à celui d'une profession auto-réglementée.	Diversité des statuts : expert-comptable, commissaire aux comptes, comptable salarié, comptable public Les organisations professionnelles : OEC et CNCC (historique, organisation, rôle)
1.2 Éthique professionnelle		Critères de l'éthique : indépendance, compétence, intégrité, objectivité, confidentialité Relations entre professionnels
1.3 Le rôle de la profession comptable dans la normalisation comptable		Composition, fonctionnement et rôle des organismes de normalisation nationaux et internationaux
2. Technique comptable approfondie (80 heures)		
2.1 Cadre conceptuel	Montrer qu'un cadre conceptuel correspond à une représentation de la société et du rôle qu'y jouent les entreprises et autres entités publiant des comptes.	Cadre conceptuel : conceptions et rôles
2.2 Évaluation des actifs et des passifs	Trouver une solution raisonnée aux difficultés d'évaluation rencontrées à l'occasion de diverses opérations.	Principes d'évaluation des actifs et des passifs : à l'entrée, à la clôture de l'exercice et à la sortie Application des règles d'évaluation aux immobilisations incorporelles et corporelles : détermination de la valeur d'entrée, incorporation de frais et charges, cas spécifiques (échange, redevances annuelles, rentes viagères, clause de réserve de propriété, sinistre et expropriation) Opérations de location-financement Opérations de recherche-développement. Logiciels et sites Internet Stocks et en-cours Subventions Abandons de créances. Actifs et passifs en monnaies étrangères Titres Intéressement et participation des salariés
2.3 Rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice : situations particulières	Intégrer la notion de temps dans le processus comptable.	Provisions Engagements financiers et passifs financiers Abonnement des charges et des produits Événements postérieurs à la clôture Contrats à long terme Changements de méthodes comptables.
2.4 Comptabilisation des capitaux permanents	Situer les opérations de financement de haut de bilan et leur comptabilisation dans un contexte financier et managérial.	Le capital et ses variations : apports initiaux, augmentation, réduction L'affectation du résultat Les provisions réglementées Les dettes financières (emprunts obligataires, autres fonds propres, comptes d'associés)
3. Entités spécifiques (25 heures)	Apprécier la robustesse et le caractère contingent du cadre conceptuel.	Les particularités comptables des entités suivantes : sociétés civiles, GIE, collectivités territoriales, associations, professions libérales
4. Introduction à la consolidation des comptes (15 heures)	Poser le problème de la définition de l'entité et du périmètre des comptes. Montrer l'utilité des comptes de groupe.	Notion de groupe Pourcentage d'intérêt, pourcentage de contrôle Périmètre de consolidation Présentation des méthodes de consolidation
5. Introduction à l'audit légal des comptes annuels (10 heures)	Souligner que la comptabilité ne peut jouer son rôle social que si elle vérifiée et certifiée par des tiers indépendants.	Le commissaire aux comptes et ses missions Notions de contrôle interne, d'élément probant et de contrôle par sondage

Indications complémentaires

Le programme doit être traité en se référant à la réglementation comptable et fiscale en vigueur en France.

2. L'analyse des opérations doit inclure le traitement de la TVA, y compris le cas particulier des entreprises partiellement soumises à la TVA.

2.1 Il faut mettre en évidence l'opposition entre le besoin de cadres conceptuels spécifiques adaptés à des objectifs précis de gestion ou de communication avec les parties prenantes et le besoin d'un cadre unifié permettant une meilleure compréhension des comptes et une communication financière efficace.

2.2 Les instruments financiers dérivés, l'évaluation des titres de participation par équivalence et les cessions de contrats de crédit-bail ne sont pas au programme.

2.3 On ne traitera pas l'évaluation des engagements financiers et des passifs financiers mais uniquement leur présentation dans l'annexe.